

CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 janvier 2015 sous la présidence de M. FAVIERE Alain, Maire.

Etaient présents : FAVIERE Alain, Maire, BEAUDROUX Nicole, CONSTANTIN Jacques, HIRault Alain, Adjoint, M. LEMOINE Jean-François, GOIGOUX Frédéric, BARBE Yvette, GRAVE Joëlle, GAUDON Stéphane, MAGNON Pierre, RENON Ghislaine, GUITTARD Viviane, HENRI Renée, DUCHER Josette.

DESIGNATION DU COORDONNATEUR DE SECURITE ET DU BUREAU DE CONTROLE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'ECOLE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, dans le cadre des travaux de restructuration de l'école, il convient de procéder à la désignation d'un bureau de contrôle technique d'un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS). Une consultation a donc été engagée auprès de quatre sociétés susceptibles d'assurer ces missions. Le Conseil Municipal, après avoir étudié les propositions et en avoir délibéré à l'unanimité, désigne la société APAVE comme bureau de contrôle technique et coordonnateur SPS.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 15 octobre 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour la restructuration de l'école dont le coût est estimé à 502 808 € H.T. Aujourd'hui, il convient, dans le cadre du financement de cette opération, de solliciter différentes participations ou subventions.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter différentes subventions et participations auprès de la Région, de la Communauté d'Agglomération, du Pays de Guéret, des parlementaires, des ministères pour une subvention exceptionnelle et de tous organismes ou institutions pour le projet « restructuration de l'école ».

LANCEMENT D'UNE PRE-ETUDE POUR LE PROJET DE PARC EOLIEN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'un parc éolien sur le territoire de la Commune proposé par la société Phoebus Energy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 6 voix pour, 1 voix contre et 7 abstention, autorise la Société Phoebus Energy à procéder ou à faire procéder à toutes les études nécessaires pour connaître la faisabilité d'un projet de développement d'un parc éolien sur le territoire de la Commune.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE D'ACHAT D'ELECTRICITE DONT LE SDEC EST COORDONNATEUR

Suite à la suppression des tarifs réglementés de vente d'électricité à partir du 1^{er} janvier 2016 des sites raccordés à une puissance électrique supérieur à 36 KVA (ce qui est le cas de la salle polyvalente), les personnes publiques doivent recourir aux procédures prévues par le code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires ainsi que le rappellent les articles L331-4 et L441-5 du code de l'énergie. A cet effet, le SDEC coordonne un groupement de commandes d'achat d'électricité, qui est ouvert à tous les acheteurs publics du département de la Creuse. Ce groupement de commande vise à mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir les offres de fourniture les plus compétitives possibles. Il déchargera ainsi ses adhérents des procédures d'appels d'offres et de notification des marchés. L'adhésion est gratuite et le retrait du groupement est libre. Naturellement, chaque adhérent au groupement n'utilise l'électricité qu'en fonction de ses besoins propres, sur la base des prix négociés dans l'appel d'offres global et reste maître de l'exécution de son marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique. Donne mandat au Président du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la Commune sera partie prenante.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE SOLLICITEE PAR UNE FAMILLE D'ANZEME POUR UN VOYAGE PEDAGOGIQUE

Suite à la demande de participation financière sollicitée par une famille d'Anzême pour un voyage pédagogique de son enfant scolarisé au collège de Bonnat. Le Conseil Municipal par 10 voix pour et 4 contre donne son accord de principe pour une subvention de 40 euros, sous réserve que la demande soit faite par le collège de Bonnat à qui sera versée la subvention après présentation d'un budget prévisionnel du voyage faisant apparaître la participation restant à la charge des familles.